

Procès-verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'administration du 27 mai 2025

Le Bureau du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat – Office Public de l'Habitat de la Baie de Somme se réunit le 27 mai à 9h, en salle des commissions au siège de l'office, sous la présidence de Pascal DEMARTHE.

Sont présent(e)s	
Des élus de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	Pascal DEMARTHE, Président Claude BOURET Stéphane HAUSSOULIER
Une personnalité qualifiée de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	Daniel CARPENTIER
Un représentant des organisations syndicales les plus représentatives de la Somme	Régis FOURNIER
Un représentant des locataires	Jean-Pierre LE BAILLY (AFOC)
Est excusée	
Une personnalité qualifiée de la CABS	Sophie LEMOINE
Sont présent(e)s à titre consultatif	
	Cécile FERJANI, Directrice Développement et Patrimoine Lorraine GILLOT, Assistante de Direction, secrétaire de séance Sébastien LANDO, Directeur Clientèle et Proximité Mehdi RIACHI, Directeur Général



L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2025/12 2. **Approbation du procès-verbal du Bureau du Conseil d'administration du 25 avril 2025**
- 2025/13 3. **Action en justice à l'encontre d'Action Logement Groupe – Demande indemnitaire**

◆ ◆ ◆

Les convocations ont été envoyées par e-mail aux administrateurs le 16 mai 2025 ; les projets de délibération le 22 mai 2025.

Le Président procède à l'appel nominal des participants. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9 heures 05.

PROJET



1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Claude BOURET, administrateur, est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Bureau conseil d'administration du 25 avril 2025

Le procès-verbal du Bureau du Conseil d'administration du 25 avril 2025 a été transmis par voie électronique aux administrateurs le 22 mai 2025 en même temps que l'envoi électronique du rapport pour la réunion du 27 mai 2025.

Le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal du 25 avril 2025.

3. Action en justice à l'encontre d'Action Logement Groupe – Demande indemnitaire

Arrivée de Stéphane HAUSSOULIER 9h10

Dans une affaire opposant la Fédération Nationale des Offices Publics de l'Habitat à l'association Action Logement Groupe et à l'Etat, le tribunal administratif de Paris a rendu son jugement, en date du 4 avril 2025, s'agissant du non-respect du principe de non-discrimination dans la distribution des fonds d'Action Logement issus de la participation de l'employeur à l'effort de construction (PEEC).

En revanche, ledit tribunal a débouté la Fédération Nationale des Offices Publics de l'Habitat de sa demande d'indemnisation au motif qu'elle n'a pas subi de préjudice personnel.

Aussi, il appartient, le cas échéant, à chaque Office Public de l'Habitat d'exercer une demande en indemnisation en réparation du préjudice subi résultant de la faute de l'association Action Logement Groupe dans la garantie du principe de non-discrimination défini à l'article L313-17-3 du code de la construction et de l'habitation.

Un recours administratif préalable va donc être exercé auprès d'Action Logement Groupe, puis à défaut d'une réponse favorable, une action sera portée devant le tribunal administratif de Paris.

Le Bureau Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, l'Office à exercer un recours administratif gracieux auprès d'Action Logement Groupe. Le Bureau du Conseil d'administration autorise également l'Office à ester en justice à l'encontre d'Action Logement Groupe.

Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente délibération



Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées, le Président lève la séance à 9 heures 15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé du Président et du Secrétaire de séance.

Secrétaire de séance,
Claude BOURET

Le Président,
Pascal DEMARTHE